

Fiche signalétique de sécurité

Section I – Informations sur le produit et la société

Nom du produit : Finition Armaflex WB

Web : www.armacell.us

Renseignements sur l'entreprise :

Armacell LLC
7600 Oakwood Street Extension
Mebane, NC 27302

Courriel : info@armacell.com

Téléphone : 919.304.3846

En cas d'urgence, contacter Chemtrec : 800-424-9300

Usage du produit : Revêtement élastomère

Section II - Identification des dangers

Classifications SGH :

Irritant cutané	3	Effets adverses réversibles sur les tissus cutanés
Irritant oculaire	2B	Irrite légèrement les yeux
Cancérogénicité	2	Preuves limitées de cancérogénicité sur les humains et les animaux

Dangers SGH :

H316	Cause de légères irritations cutanées
H320	Cause des irritations oculaires
H351	Produit suspect de causer le cancer

Précautions SGH

P201	Demander des instructions spéciales avant d'utiliser ce produit
P202	Ne pas manipuler ce produit avant de lire et comprendre tous les avis de sécurité
P264	Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit
P281	Utiliser un équipement de protection personnelle approprié
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile. Continuer à rincer.
P308+P313	En cas d'exposition ou de préoccupation : Consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
P332+P313	Si une irritation cutanée se développe : Consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
P405	Ranger dans un lieu fermé à clé.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations municipales, provinciales, fédérales et internationales.

Mot d'alerte : Avertissement



Section III - Composition / renseignements sur les ingrédients

Nom chimique	Numéro CAS	% de concentration (poids)
Eau	7732-18-5	30,00 - 40,00 %

Syénite néphélinique	37244-96-5	20,00 - 30,00 %
Dioxyde de titane	13463-67-7	10,00 - 20,00 %
Oxyde de zinc	1314-13-2	1,00 - 5,00 %
Propylène glycol	57-55-6	1,00 - 5,00 %
Diéthylbenzène	119-61-9	0,10 - 1,00 %

(1) Il n'existe aucun autre ingrédient potentiellement dangereux pour la santé ou l'environnement et devant donc être déclaré dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations applicables.

(2) Les limites d'exposition professionnelle, si applicables, dont énumérées dans la section 8

Section IV - Premiers soins

Inhalation : Sortir la personne affectée de la zone d'exposition. Restaurer la respiration. Consulter un médecin.

Contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin.

Contact cutané : Laver soigneusement la zone affectée avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison et/ou consulter immédiatement un médecin.

Avis au médecin : Traiter symptomatiquement. Si de grandes quantités de produit ont été inhalées ou ingérées, contacter immédiatement un spécialiste de traitement antipoison.

Section V - Mesures de lutte anti-incendie

Point d'éclair : Non combustible

Agent d'extinction : Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone ou poudre sèche

Dangers spéciaux : Les récipients fermés peuvent exploser (à cause d'une accumulation de pression) s'ils sont exposés à une chaleur extrême. Le matériau peut générer des projections au-dessus de 100 °C/212 °F

Procédures et équipements spéciaux d'extinction des incendies : Les pompiers doivent porter un équipement d'urgence complet, comprenant un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Des projections d'eau pourraient être inefficaces. Si de l'eau est utilisée, il est recommandé d'utiliser des embouts brumisateurs. De l'eau peut être utilisée pour refroidir les récipients fermés afin d'éviter une augmentation de pression intérieure et une explosion en cas d'exposition à une chaleur extrême

Section VI - Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE DU PRODUIT

Éliminer toute source d'allumage. Ventiler les lieux. Endiguer le déversement et absorber le liquide avec un matériau absorbant. Avec un balai et/ou une pelle, transférer dans des récipients appropriés pour élimination ultérieure. Éviter que les déversements entrent dans les systèmes de drainage/égouts, dans les cours d'eau et dans les eaux de surface. Les matériaux déversés risquent d'être glissants. Pour circuler dans la zone affectée, porter des équipements de protection individuelle appropriés.

Section VII - Manutention et entreposage

PRÉCAUTIONS DEVANT ÊTRE PRISES DURANT L'ENTREPOSAGE ET LES MANUTENTIONS

Ne pas entreposer à une température ambiante dépassant 50 °C (122 °F) ni près d'une source de chaleur ou près d'une flamme vive. Protéger du gel. Maintenir le récipient fermé et debout pour éviter toute fuite. Conserver hors de portée des enfants. Transférer uniquement dans des récipients appropriés affichant toutes les étiquettes appropriées.

Section VIII - Contrôle des expositions et protection personnelle

Nom chimique / n° CAS	Limites d'exposition OSHA	Limites d'exposition ACGIH
Eau 7732-18-5	S. O.	S. O.
Syénite néphélinique 37244-96-5	15 mg/m3 (poussière totale)	15 mg/m3 (poussière totale)
Dioxyde de titane 13463-67-7	15 mg/m3 (poussière totale)	10 mg/m3
Oxyde de zinc 1314-13-2	15 mg/m3 (poussière totale)	10 mg/m3
Propylène glycol 57-55-6	Non établi	Non établi
Diéthylbenzène 119-61-9	Non établi	Non établi

PRÉCAUTIONS DEVANT ÊTRE PRISES DURANT L'UTILISATION

Utiliser le produit uniquement avec une ventilation suffisante.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit. Se laver les mains après chaque utilisation.

Ce revêtement contient des matériaux classés à titre de particules nuisibles pouvant être présentes en concentrations dangereuses uniquement en cas de ponçage ou d'abrasion de la pellicule séchée du produit. Si aucune poussière spécifique ne figure dans cette section, les limites applicables de poussières nuisibles sont les suivantes : ACGIH TLV 10 mg/m3 (poussières totales), 3 mg/m³ (fraction respirable), OSHA PEL 15 mg/m³ (poussières totales), 5 mg/m3 (fraction respirable).

Ventilation : Une évacuation locale est recommandée. Une évacuation générale est acceptable si les niveaux d'exposition aux matériaux de la Section II sont maintenus sous les limites d'exposition applicables. Voir les normes OSHA 1910.94, 1910.107, 1910.108.

Pratiques d'hygiène et de travail : Se laver les mains avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes, ainsi qu'après avoir utilisé ce produit. Ne pas consommer d'aliments ou de boissons là où le produit est manipulé.

Protection des voies respiratoires : Si l'exposition personnelle ne peut pas être maintenue sous les limites en vigueur avec des équipements de ventilation, porter un appareil respiratoire pour particules/vapeurs organiques correctement ajusté et homologué NIOSH/MSHA. Durant le ponçage ou l'abrasion du produit sous forme de pellicule séchée, porter un appareil respiratoire pour poussières/gouttelettes en suspension avec homologation NIOSH/MSHA pour les poussières susceptibles d'être libérées par ce produit, pas la peinture sous-jacente ou par l'abrasif.

Gants protecteurs : Obligatoires en cas de contacts prolongés ou répétés. Utiliser des gants en néoprène ou en caoutchouc pour prévenir les contacts cutanés.

Protection oculaire : Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

Autres équipements ou vêtements protecteurs : Si une contamination des vêtements de travail est probable, porter des vêtements imperméables ou jetables. Il est recommandé de prévoir la disponibilité de douches oculaires et corporelles.

Section IX - Propriétés physiques et chimiques

<p>Apparence : Liquide</p> <p>Pression de vapeur : Aucune donnée</p> <p>Densité de vapeur : Aucune donnée</p> <p>Densité spécifique : 1,34</p> <p>Solubilité : Aucune donnée</p> <p>Point d'éclair : S. O.</p> <p>Inflammabilité : S. O.</p> <p>Température d'autoallumage : S. O.</p> <p>Viscosité : 100 - 130 KU</p> <p>Coefficient de partition n-octanol/eau : Aucune donnée</p>	<p>Odeur : Légère odeur d'ammoniac</p> <p>Seuil olfactif : Aucune donnée</p> <p>pH : 8,5 - 10</p> <p>Point de congélation : 0 °C (32 °F)</p> <p>Plage d'ébullition : 100 °C (212 °F)</p> <p>Taux d'évaporation : Plus lente que l'éther</p> <p>Limites d'explosivité : S. O.</p> <p>Température de décomposition : Aucune donnée</p> <p>Grammes COV sans eau : < 50 g/l</p>
--	---

Section X - Stabilité et réactivité

Stabilité : STABLE

Conditions à éviter : Température sous le point de congélation; chaleur, flammes et étincelles.

Matériaux incompatibles : Agents fortement oxydants

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone ; dioxyde de carbone

Section XI - Informations toxicologiques

Toxicité du mélange : Aucune donnée disponible

Toxicité des composants

13463-67-7 Dioxyde de titane
Toxicité orale DL50 : 5000 mg/kg (rat) Inhalation CL50 : 7 mg/l (rat)

Effets d'une surexposition :

Irritation des yeux et du nez, maux de tête, étourdissements, nausées, respiration difficile, démangeaisons ou sensation de brûlure des yeux et de la peau.

Cancérogénicité : Les ingrédients suivants peuvent causer ou sont soupçonnés de pouvoir causer le cancer.

Même si l'IARC a classé le dioxyde de titane comme possiblement cancérogène pour les humains (catégorie 2), son résumé se termine par la conclusion suivante : « Aucune exposition significative au dioxyde de titane ne devrait normalement survenir lors de l'utilisation de produits contenant du dioxyde de titane lié à d'autres substances, notamment dans la peinture. »

<u>Numéro CAS</u>	<u>Description</u>	<u>% poids</u>	<u>Classification de cancérogénicité</u>
119-61-9	Diéthylbenzène	0,1 à 1,0 %	Catégorie 2
13463-67-7	Dioxyde de titane	10 - 20 %	Catégorie 2

Section XII - Informations écologiques

Écotoxicité du mélange : Aucune donnée disponible

Écotoxicité des composants

Eau Non applicable
Dioxyde de titane CL50 96 heures (ménéés à grosse tête du Nord) : > 1000 mg/l
Oxyde de zinc CL50 48 heures (puce d'eau) : 98 ug/l
Propylèneglycol CE50 48 heures (puce d'eau) : > 1000 mg/l

Section XIII - Considérations relatives à l'élimination

Méthode d'élimination des déchets : Éliminer le produit conformément à toutes les réglementations antipollution locales, provinciales, fédérales et internationales. Il est possible que les exigences locales varient. Consulter les autorités sanitaires ou environnementales locales pour connaître les exigences d'élimination en vigueur.

Section XIV. Informations de transport

Des renseignements sur les expéditions multimodales sont fournis à titre informatif, lesquels ne tiennent pas compte de la taille des récipients. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport spécifique (maritime, aérien, etc.) ne signifie pas que le produit est correctement conditionné pour ce mode de transport. Tous les emballages doivent être examinés pour vérifier leur convenance avant de les utiliser pour une expédition. Le respect des réglementations en vigueur relève de la responsabilité exclusive de la personne offrant de transporter le produit.

<u>Agence</u>	<u>Nom d'expédition correct</u>	<u>N° NU</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Catégorie de danger</u>
DOT	Peinture, non réglementé	S.O.	S.O.	S.O.

Section XV. Informations sur les réglementations en vigueur

OSHA : Ce mélange est considéré dangereux selon la norme OSHA Hazard Communications Standard 29 CFR 1910.1200)

Loi américaine TSCA : Tous les composants de ce produit sont exemptés ou figurent sur la liste TSCA

SARA section 313 : Ce produit contient les ingrédients suivants devant être déclarés conformément à la section 313, titre III, de la loi américaine « Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 », ainsi qu'à la sous-partie C sur les obligations de notification des fournisseurs, dans la réglementation américaine « 40 CFR Part 372 ».

1314-13-2 Oxyde de zinc 1 à 5 %

Proposition 65 de Californie : Ce produit contient une substance chimique qui, selon le gouvernement de Californie, peut causer le cancer et des anomalies congénitales ou d'autres problèmes liés à la reproduction.

Loi du New Jersey, Worker and Community Right-To-Know Act : Ce produit contient les substances chimiques suivantes, figurant sur la liste de substances dangereuses du New Jersey :

119-61-9	Diéthylbenzène
57-55-6	Propylène glycol
1314-13-2	Oxyde de zinc
13463-67-7	Dioxyde de titane

Loi de Pennsylvanie, Worker and Community Right-To-Know Act : Ce produit contient les substances chimiques suivantes, figurant sur la liste de substances dangereuses de Pennsylvanie :

119-61-9	Diéthylbenzène
57-55-6	Propylène glycol
1314-13-2	Oxyde de zinc
13463-67-7	Dioxyde de titane

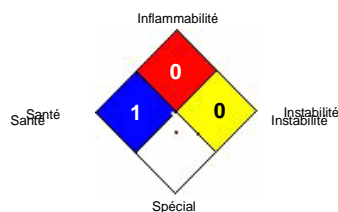
Section XVI - Avis et autres informations

Préparé par Armacell LLC - Service technique

Hazardous Materials Information System (HMIS) (États-Unis)

HEALTH	1	Classifications de risque HMIS et NFPA Légende * = Danger d'effets chroniques sur la santé 0 = NON SIGNIFICATIF 1 = LÉGER 2 = MODÉRÉ 3 = ÉLEVÉ
FLAMMABILITY	0	
PHYSICAL HAZARD	0	
PERSONAL PROTECTION	X	

National Fire Protection Association (NFPA) (États-Unis)



Les informations figurant dans les présentes s'appliquent uniquement aux substances mentionnées. Armacell LLC croit que ces informations sont exactes et fiables à la date de publication de la présente fiche signalétique de sécurité mais ne formule aucune promesse ou garantie explicite/implicite concernant l'exactitude, la fiabilité ou l'intégralité des informations fournies. Puisque les conditions d'utilisation échappent au contrôle du fabricant, l'utilisateur assume tous les risques associés à l'utilisation de ce produit. Il lui est aussi conseillé de confirmer au préalable que les informations présentées dans cette fiche signalétique de sécurité sont correctes, applicables et adaptées aux circonstances.

Dernière mise à jour : 25-01-2016

Numéro de version : 1.1